



Rapport d'activité
2014

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT :	3
1. PRÉFACE	5
2. LA PLATEFORME eSANTÉ EST UNE RÉALITÉ	6
3. LE DÉPLOIEMENT GRADUEL DES SERVICES eSANTÉ	10
4. UN ENGAGEMENT FORT D'ASSURANCE DE PROTECTION DE VIE PRIVÉE	11
5. FOCUS SUR LE PÔLE INTÉROPÉRABILITÉ :	12
6. TRAVAUX AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT D'AUTRES SERVICES	14
7. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE FORMATION	15
8. STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DU PORTAIL WWW.ESANTE.LU (JUN 2014 À MAINTENANT).....	16

MOT DU PRÉSIDENT :

Au cours de l'année 2014, les travaux de l'Agence e-Santé, créée dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de 2010 et remplissant les missions d'une Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé (CSS article 60ter) se sont concentrés sur :

- L'équipe de l'Agence e-Santé a été élargie pour atteindre à la fin de l'année 2014 13 personnes. Au niveau de la gouvernance, les règles de gestion ont été précisées, notamment dans le cadre d'un règlement d'ordre interne, validé par le Conseil de gérance et l'Assemblée générale du GIE. Suite à une modification des statuts, le Conseil de gérance a été élargie pour englober des représentants de tous les membres.
- La plateforme retenue au cours de l'année dans le cadre d'un marché public, impliquant au niveau de l'élaboration du cahier de charges et du comité de sélection tous les acteurs concernés directement ou indirectement par le futur DSP (médecins, établissements hospitaliers, autres prestataires de soins, Patientevertriedung, CTIE, CNPD, CNS, CISS, IGSS, ministère de la Santé,...), a été rendue opérationnelle dans les délais donnés au début de l'année 2014 et a démarré les premiers services opérationnels au cours du premier semestre 2014 : master patient index et annuaire des prestataires de soins, messagerie sécurisée, logiciel des gestion des dossiers de soins pour petites structures, outil de gestion de l'acte E60 dans le cadre du médecin référent, etc

Le déploiement progressif en mode préfiguration du Dossier de soins partagé (DSP) était en principe prévu au cours du premier semestre 2014. Néanmoins, cet objectif n'a pas pu être tenu, étant donné que les travaux d'autorisation du dispositif avec la Commission nationale de la protection données n'ont pas été menés à terme. L'approche retenue avec la CNPD en début d'année 2014 se basait sur une démarche de « privacy impact assessment », qui s'est néanmoins avérée être un exercice fastidieux et ne permettant pas de clarifier les différents aspects de gestion des risques de la qualité ou de la sécurité des données abordés dans le cadre des discussions. En plus, les différents changements ayant eu lieu au cours du 2e semestre 2014 au niveau de la gouvernance de la CNPD ont seulement permis d'arrêter en décembre une démarche plus ciblée et centrée sur la gestion des risques. Cette nouvelle approche devrait mener au cours des premiers mois de l'année 2015 à un lancement du DSP de préfiguration, se basant essentiellement sur les médecins et patients adhérant au dispositif du médecin référent.

En dehors de ce dossier central des activités de l'Agence e-Santé, les priorités pour l'année 2015 sont encore :

- les travaux d'élaboration du règlement grand-ducal en relation au DSP, prévu à l'article 60 quater du CSS devront être lancés,
- le contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'Etat, la CNS et l'Agence en date du 17 septembre 2013 pour la phase de démarrage de 2013 à 2015 devra être reconsidéré pour la période 2016 à 2018 ; le nouveau contrat devra cibler un cadre financier stable pour le

déploiement des services de l'Agence et intégrer les attentes des parties prenantes, notamment de l'Etat et de la CNS, envers l'Agence.

Les intérêts prioritaires de la CNS devront être intégrés dans le déploiement de l'Agence, à savoir une gestion ciblée et responsable des ressources disponibles, une collaboration constructive de l'Agence avec les services de la CNS et du CISS et surtout une intégration des projets de la CNS prévus dans son approche eCNS. A cette fin, il a été retenu que les services électroniques à instaurer avec les prestataires de soins, et notamment avec les médecins s'effectueront en étroite collaboration avec l'Agence. Les premiers services concerneront l'intégration au niveau des outils de prescription de l'établissement des certificats d'incapacité de travail ou encore la communication électronique des ordonnances et des mémoires d'honoraires. Les services électroniques à l'égard de l'assuré, déployés essentiellement avec le CISS dans le cadre du futur portail mysecu.lu, se concentreront dans une première phase sur une accessibilité du détail de remboursement, ainsi que du relevé tiers payant respectivement du relevé des prestations.

1. PRÉFACE

Année 2014, année butoir pour la mise en service de la plateforme eSanté

2014, l'année tant attendue par toute l'équipe de l'Agence eSanté pour se voir livrer la plateforme eSanté. Elle l'a vu prendre forme graduellement au fil des mois, d'abord sur papier et ensuite en production. L'équipe et ses partenaires ont constaté que les services eSanté, dont elle avait tracé le noyau et les contours, répondent bel et bien aux fonctionnalités techniques définies préalablement sur base des besoins pratiques communs et les souhaits d'amélioration de l'existant exprimés par les acteurs du secteur médico-social.

Tout était donc prêt pour donner le coup de départ au déploiement des premiers services et élaborer les dernières procédures et mesures de sécurité qui doivent permettre la mise en œuvre de sa mission principale : le lancement du DSP (Dossier de Soins Partagé), outil essentiel dans les partages et les échanges entre professionnels de la santé pour une meilleure prise en charge coordonnée des patients.

2. LA PLATEFORME eSANTÉ EST UNE RÉALITÉ

Livraison technique opérationnelle

Le mois de janvier 2014 était inscrit en lettres majuscules dans les agendas des membres de l'équipe de l'Agence eSanté. C'était en effet la date butoir en fonction de laquelle toutes les actions de l'équipe étaient planifiées : la livraison de la plateforme eSanté et ses services.

Sachant qu'il a fallu un peu plus d'un an pour aboutir à cette livraison c'est avec grand enthousiasme que notre équipe a pu réceptionner les services eSanté, ils sont désormais opérationnels. Il s'agit des services suivants :

- la messagerie sécurisée : messagerie électronique médicale permettant la communication sûre et confidentielle entre les professionnels de santé répertoriés dans l'annuaire national référentiel, et leur offrant la possibilité de chiffrer le contenu des messages avec la fonctionnalité Regify® garantissant ainsi la confidentialité des données envoyées.
- L'espace collaboratif : espace de travail virtuel partagé, destiné aux professionnels de santé, permettant de créer une communauté autour d'un métier, d'un thème, d'un réseau de santé.
- l'annuaire des professionnels de santé : le registre national référentiel qui répertorie les professionnels de santé ayant l'autorisation d'exercer au Luxembourg, ainsi que les établissements de santé autorisés. Il est accessible au public à partir du portail eSanté.
- la base documentaire : une bibliothèque en ligne regroupant un ensemble de documents électroniques classés par thèmes, disponibles en téléchargement pour les patients, les professionnels et autres acteurs du monde de la santé.
- La Fiche Prévention du Médecin Référent : un outil pour l'évaluation d'un certain nombre de facteurs de risques pour le patient en prévention primaire, dans le but d'offrir aux patients des mesures préventives requises. Les informations collectées, anonymisées, permettront à la Direction de la Santé d'analyser l'état de santé de la population suivie par le dispositif MR.

Continuation du programme de tests (démarré fin 2013)

Entre livraison technique et déploiement des services se situe encore une phase cruciale : D'une part, tester le bon fonctionnement des services e-santé en environnement de production, tester la solidité des mesures de sécurité (et de protection des données privées) mises en place d'autre part.

Continuation du programme de beta tests (Tests de faisabilité technique)

Le programme de «beta» tests (menés fin 2013 avec des partenaires du secteur de santé autour de 7 thèmes : la biologie, les urgences, l'imagerie, les soins, l'échange avec le DSP, epSOS et l'information sur le DSP) – démarré en octobre 2013 suite au lancement d'un appel à projets en septembre 2013 - a été continué pour s'achever fin mars 2014.

Grâce à l'engagement fort des 15 betas testeurs retenus (6 hôpitaux, 2 réseaux d'aide et de soins, 3 petites structures de santé, 3 médecins libéraux et 1 labo) et la collaboration intensive avec eux, il nous a été possible de mettre en œuvre rapidement les premières connexions avec la plate-forme eSanté avec de nombreux ajustements dans un esprit pragmatique et partenarial.

Les beta-tests ont permis de prouver la faisabilité technique de la connexion entre les différents partenaires et la plateforme eSanté. Ils ont également permis de faire évoluer le cadre d'interopérabilité sur la base du retour de chaque participant.

Vérification de conformité et d'interopérabilité (processus de labélisation/label de compatibilité)

Cette première série de tests sera complétée par une phase de vérification de conformité, durant laquelle chaque participant devra suivre une série de scénarios de tests adaptés à son usage de la plateforme, et dont le résultat sera vérifié et validé par l'Agence eSanté. Ces scénarios prennent notamment en compte :

- La bonne compréhension du DSP, ses modes d'accès, les mandats, ...
- L'interopérabilité technique et la sécurité, par l'utilisation de protocoles sécurisés et mécanismes d'authentification robustes
- L'interopérabilité sémantique, par la validation des documents envoyés via l'outil Schematron.

Schematron est un standard ISO/IEC (19757-3 :2006) utilisé dans le cadre de la plateforme eSanté pour la validation des documents envoyés par rapport aux spécifications du cadre d'interopérabilité. Ainsi, il est par exemple possible de vérifier qu'un patient est bien présent et identifiable dans le document, que les codes et terminologies utilisés sont compréhensibles par toutes les parties prenantes, ...

Cette validation, hautement configurable par l'Agence eSanté, est proposée dès l'environnement d'intégration afin de fournir aux partenaires un retour précis sur les documents envoyés. Elle permettra ensuite, en environnement de production, d'assurer une interopérabilité optimale.

Etant donné que la plateforme eSanté est conforme aux normes d'interopérabilité internationales telles que HL7, IHE, (cfr cadre d'IO) ce processus de validation donnera/validera indirectement ainsi aux éditeurs ayant reçu le label de conformité à la plateforme eSanté, le statut de conformité auxdites normes.

Le fait que d'autres pays européens, tels que l'Italie ou la Finlande, s'engagent de l'utilisation d'un outil comme le Schematron, permet à l'Agence de partager son expérience avec ses partenaires européens.

De par son implication au sein de IHE-Europe et IHE Services, et ses contacts dans la Grande Région et au-delà, l'Agence eSanté est en veille permanente des outils et processus d'analyse de besoin, de spécification de documents cliniques et leur validation.

Ainsi, l'Agence propose l'outil Gazelle pour valider les documents en phase de tests avec Schematron, outil qui est également utilisé pour les échanges effectués dans le cadre de la phase test du projet européen epSOS.

Les tests de conformité en environnement d'intégration ont eu lieu en dernier trimestre 2014 – le processus de conformité est prévu en début 2015.

Test de l'ergonomie des outils de la plateforme

Dans le souci de faire tester l'aspect ergonomique des outils de la plateforme eSanté, l'Agence eSanté a fait tester le processus d'activation du compte plateforme eSanté en environnement de pré-production.

Ainsi, une centaine de personnes d'un établissement partenaire a accepté de suivre les différentes étapes d'activation décrites dans le courrier d'activation personnalisé leur adressé. Les retours sur ces tests nous ont appris qu'il fallait ajouter encore quelques éléments visuels au processus d'activation afin de le rendre plus clair et plus facile à effectuer.

Tests/audits de sécurité

La sécurité de la plateforme est un facteur primordial pour gagner et conserver la confiance des utilisateurs des services eSanté. En effet, les données de santé étant des données à caractère personnel sensibles touchant directement à la sphère de la vie privée d'un patient, l'Agence eSanté a veillé à ce que la plateforme réponde aux normes et recommandations internationales en vigueur. L'Agence eSanté a mis toutes les mesures de sécurité requises en place afin de pouvoir garantir un niveau de sécurité et de protection des données des plus élevés.

Pour s'assurer que les mesures de sécurité mises en place soient en mesure de protéger la plateforme et ses composantes contre les menaces sécuritaires qui peuvent peser sur les applications Web et l'infrastructure de la plateforme eSanté, l'Agence eSanté a sélectionné trois sociétés externes spécialisées afin d'effectuer des tests d'intrusions.

Ces audits de sécurité ont été menés tant au niveau de la plateforme eSanté qu'au niveau du Healthnet, qui a été intégré comme vecteur d'accès à la plateforme eSanté et est principalement utilisé par les établissements hospitaliers, ainsi que par divers prestataires libéraux.

Des audits de sécurité du Healthnet ont été effectués tout au long de l'année en partenariat étroit avec le GovCert afin de vérifier le niveau de sécurité des serveurs hébergés dans Healthnet et accessibles depuis Internet.

Le résultat de ces tests a été communiqué aux parties concernées et font l'objet d'un reporting hebdomadaire à la direction générale de l'Agence eSanté. Dans la même logique des groupes de travail ont été mis en place au niveau des hôpitaux pour élaborer une politique de sécurité alignée sur la politique de sécurité élaborée par l'Agence.

Afin d'assurer une veille permanente et la disponibilité en cas de risque l'Agence eSanté a mis en place plusieurs dispositifs :

- **Le dispositif d'astreinte** : dans le cadre de cette procédure l'Agence a mis en place un numéro d'appel d'astreinte auquel l'Agence est joignable 24/7, et dont la permanence est assurée par le Directeur général et le RSSI en alternance. Dans ce même contexte elle a constitué un carnet d'adresse comprenant les coordonnées des parties externes intervenant pour les services de la plateforme ainsi que ceux des utilisateurs des services du Healthnet, dans l'objectif d'avoir à portée de main tous les coordonnées des personnes à contacter en cas de crise.
- **La politique de gestion de crise** : Celle-ci décrit la procédure à suivre pour gérer les situations de crise informatique au sein de l'Agence eSanté. Elle identifie les types de risques ou cas de problèmes qui déclencheraient un mode de gestion de crise, et leurs incidences sur le travail de l'Agence. Suivant la nature et l'impact de la situation (degré d'indisponibilité des services, alerte d'intrusion,...), l'Agence a distingué des cercles de décision et prescrit les actions à prendre pour contenir l'impact de la crise et pour revenir à une situation normale de manière sécurisée et optimale.
- **Le plan de continuité d'activité** : cette politique identifie et décrit la procédure à suivre en cas d'indisponibilité des locaux de l'agence eSanté. Ce dispositif mis en place par l'Agence couvre

l'ensemble des outils informatiques et de téléphonie prévoit qu'en cas d'incident, 7 postes de travail sont mis à disposition de l'Agence endéans les 4 heures suivant l'incident, et ce pendant 7 semaines. Dans le même objectif, un plan de crise pandémie a été élaboré qui définit les mesures organisationnelles à prendre pour anticiper, organiser, combattre et restaurer une situation de pandémie permettant d'assurer la continuité de ses activités.

Evaluation par la CNPD de la sécurité et des risques sur la vie privée par la CNPD

Le traitement des données de santé, indispensables pour favoriser la continuité et la bonne coordination des soins, requiert un haut degré de sécurité et un engagement fort de protection de la vie privée.

Pour améliorer ses processus et prendre réellement en compte les problèmes liés à la protection des données, une juriste spécialisée a été recrutée au sein de l'agence et nommée Chargée de Protection des Données Personnelles.

Dans ce cadre, et étant donné l'absence d'un règlement grand-ducal permettant le déploiement du DSP, l'Agence eSanté s'est engagée début 2014 à suivre, à la demande de la CNPD, le référentiel PIA (*Privacy Impact Assessment*).

Le PIA est une méthode de gestion de risque pour évaluer l'impact du traitement informatique sur les données et la vie privées des personnes qui vont être «traitées» par la plateforme eSanté. Des 135 critères contenus dans le PIA, la CNPD en a identifié 35 auxquels l'Agence devra répondre avant le lancement du DSP.

Au moyen de ces critères à respecter et les réponses fournies par l'Agence sous forme de procédures, politiques, documents techniques, documents organisationnels, ... la CNPD évalue l'adéquation des dispositifs opérationnels ou de sécurité prévus par l'Agence avec les exigences légales en vigueur et d'application.

Une attention particulière a été accordée aux mesures de sécurité appliquées ainsi que les mesures mises en œuvre pour assurer une conformité de **niveau élevé** à la **protection des données à caractère personnel**.

Le périmètre de l'évaluation de cet audit concernait les 3 environnements techniques administrés par l'Agence, à savoir :

- Son **réseau interne** pour le fonctionnement quotidien de l'Agence,
- La **plateforme eSanté**, la plateforme d'échange et de partage d'information conçue et développée en application de la loi du 17 décembre 2010,
- Le **réseau Healthnet** dont elle a repris la gestion, constitué antérieurement à la création de l'Agence.

Dans le cadre du PIA l'Agence eSanté et la CNPD se sont engagées à un échange constant et intensif, et pour ce faire ont décidé de mettre en place un groupe de travail bihebdomadaire composé d'experts de l'Agence et de la CNPD.

Afin d'apporter une vue complémentaire objective sur les aspects de sécurité de la plateforme et, plus en général, sur les éléments à apporter dans le cadre du PIA, l'Agence a fait appel à quelques experts spécialisés dans les domaines afférents (expertise en interopérabilité, en sécurité de l'information et de protection de données, ...).

3. LE DÉPLOIEMENT GRADUEL DES SERVICES eSANTÉ

Au cours des groupes de travail l'architecture de la plateforme, et le fonctionnement entre la plateforme et les services ont été expliqués, et les différents types de traitement de données à caractère personnel ont pu être identifiés. Dans ce contexte l'Agence a également mis en place les registres internes reprenant les différents types de traitement de données privées, la finalité de ces traitements et les procédures et mesures mises en place pour sécuriser leur traitement.

Sur base de cette approche commune l'Agence eSanté a retenu, en accord avec la CNPD, le déploiement des services eSanté en mode en plusieurs phases et étapes.

Ainsi un premier groupe de services eSanté a pu être déployé dès le mois de juin à une cible restreinte, notamment aux médecins référents, et à ceux qui ont demandé l'accès à ces services. Ce premier déploiement restreint a permis à l'Agence d'avoir un premier retour sur la mise en œuvre de ces services à savoir l'annuaire des professionnels de santé, la messagerie sécurisée, l'espace collaboratif et la base documentaire. Cette première offre de services eSanté a été élargie aux médecins généralistes et spécialistes dès septembre 2014.

La fiche prévention du médecin référent est un service déployé dès octobre 2014, c'est une application en ligne qu'elle fournit à travers la plateforme eSanté en tant que sous-traitant pour la Direction de la Santé.

Dès le deuxième trimestre 2014 l'Agence eSanté a débuté les travaux de mise en place de **IdéoMed**, l'outil de gestion électronique des dossiers patients mis à la disposition des "petites" structures (établissements sans plateau technique).

L'approche PIA retenue avec la CNPD en début d'année 2014 ne permettant pas de clarifier les différents aspects de gestion des risques de la qualité ou de la sécurité des données abordées dans le cadre des discussions, et suite à un changement de gouvernance de la CNPD, il a été décidé entre tous les acteurs de relancer une démarche plus ciblée et centrée sur la gestion des risques. Cette nouvelle approche – basée sur l'approche eBios internationalement reconnue - devrait mener au cours des premiers mois de l'année 2015 à un lancement du DSP de préfiguration, se basant essentiellement sur les médecins et patients qui adhèrent au dispositif du médecin référent, ainsi que des patients volontaires.

Des réunions de travail techniques hebdomadaires, et de gouvernance mensuelles sont prévues dès janvier 2015 pour continuer l'échange mutuel entre l'Agence eSanté et la CNPD.

4. UN ENGAGEMENT FORT D'ASSURANCE DE PROTECTION DE VIE PRIVÉE

Nomination d'un Chargé de protection des données

Il incombe au Chargé de protection des données d'assurer, de manière indépendante, l'application des dispositions légales et réglementaires en la matière, et de soumettre à la Commission nationale un registre des traitements effectués par le responsable du traitement. Elle tiendra également un registre reprenant le nombre d'incidents, le suivi donné etc., qui servira de base pour analyser la cause de l'incidence, et d'adapter les mesures là où nécessaire.

Politique vie privée

Dans le but d'assurer que l'Agence a instauré les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des données traitées sous sa responsabilité directe, une Politique de vie privée a été élaborée décrivant les rôles et responsabilités de chaque intervenant en matière de protection des données à caractère personnel (DCP), et les mesures de protection mises en place. Dans le cas où une autre partie prenante est responsable du traitement ou intervient en tant que sous-traitant dans la réalisation du traitement de DCP, ces parties externes doivent attester qu'ils assurent également l'application de cette politique de vie privée et qu'ils respectent les mesures de sécurité.

5. FOCUS SUR LE PÔLE INTÉROPÉRABILITÉ :

L'équipe interopérabilité a continué le travail de spécification des documents cliniques pour aboutir à une version stable destinée à être utilisée dans le cadre du DSP, et partagée auprès des différentes parties prenantes. Plus précisément, il s'agit des spécifications dites « Level 1 » pour l'en-tête et le corps des documents cliniques CDA, validés par l'outil Schematron.

Dans le cadre du dispositif Médecin Référent, un travail conjoint avec le Ministère de la Santé a permis l'élaboration de spécifications à un niveau dit « CDA Level 3 » ainsi que les contrôles Schematron à effectuer afin de valider les documents.

La spécification des échanges entre les hôpitaux et l'annuaire référentiel des patients (MPI) a également été finalisée et testée avec succès.

Plateforme

De par son expertise en systèmes d'information et informatique, l'équipe Interopérabilité a participé à la validation du bon fonctionnement des différentes briques de la Plateforme et à maintenir la cohérence de l'ensemble.

HPD

En collaboration avec le Ministère de la Santé, l'Agence a participé à la qualité des données de l'annuaire référentiels des professionnels de santé (HPD) et se basant sur le premier retour d'expérience, a identifié des pistes d'améliorations qui ont été spécifiées et sont en cours de réalisation.

CAT

Durant une semaine, l'Agence eSanté a été représentée au Connectathon IHE-Europe à Vienne, l'un des événements majeurs de l'interopérabilité dans le domaine de la santé. L'équipe Interopérabilité a participé :

- Aux tests des échanges de résumés patient entre états membres européens dans le cadre du projet epSOS. Le profil dit « NCP-A » a été officiellement validé, permettant ainsi à l'Agence eSanté de capitaliser sur cette expérience au sein des projets eSens et Expand.
- A la validation des tests effectués par les participants au Connectathon sur les principaux profils IHE, apportant ainsi support et expertise en tant que « moniteur ».

L'Agence a également eu l'opportunité de renforcer ses liens avec ses partenaires européens, notamment l'équipe OpenNCP, et acquérir de l'expérience sur l'organisation d'un Connectathon en vue du Connectathon 2015 qui aura lieu à Luxembourg.

Projets EU

Dans le cadre du projet epSOS, outre la validation du profil « NCP-A » lors du Connectathon, l'Agence eSanté a piloté le profil « NCP-B ».

Sur les bases de ce projet, l'Agence eSanté a participé :

- Au projet Expand, pour la spécification, le développement et les tests des outils techniques réalisés dans le projet epSOS en vue de l'intégration au CEF.

- Au projet eSens, visant à réutiliser l'expérience acquise au sein d'epSOS dans un contexte plus global. L'Agence s'est engagée à piloter l'échange de résumé patients.

Joint Action

Le Ministère de la Santé a délégué l'Agence eSanté à le représenter au sein du Joint Action Plan, une action conjointe initiée par l'Union européenne sous le nouveau programme Santé 2014-2020. La mise en place de cette Joint Action vise à alimenter la eHealth Network - un réseau reliant les autorités nationales chargées de la santé en ligne - par des propositions élaborées par les experts techniques œuvrant au déploiement de la e-santé. L'Agence eSanté conduira – ensemble avec le Royaume Uni – le work package « mise à jour des lignes directrices européennes liées à la e-santé », et contribuera aux work packages « utilisation secondaire de données de santé », « partage de stratégies et plan d'actions nationales » et « l'identification électronique dans la e-santé ».

6. TRAVAUX AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT D'AUTRES SERVICES

Au cours de 2014 l'Agence eSanté a entamé les discussions et travaux autour d'autres services prévus dans son cahier des charges : la pseudonymisation et la e-prescription.

Au niveau national, plusieurs acteurs du secteur de la santé ont exprimé le besoin d'un service national de pseudonymisation.

La pseudonymisation est une technique qui attribue un pseudonyme à un individu et permet ainsi de communiquer des données pseudonymisées sans devoir révéler la vraie identité du patient concerné. Elle vise à éviter la divulgation non-autorisée et non-désirée d'information sur le patient en réduisant la possibilité d'établir un lien entre un individu et ses données de santé.

La première partie demanderesse pour ce service est l'IBBL, (*Integrated BioBank of Luxembourg*), qui en a besoin dans le cadre de la recherche et avec qui l'Agence eSanté a tenu plusieurs réunions afin de discuter l'élaboration de ce service en fonction de leurs besoins. L'agence intervient en sous-traitant afin de réaliser ce service pour le compte de l'IBBL.

En analogie l'Agence eSanté a entamé les discussions avec les équipes informatique et projets de la CNS pour échanger à propos d'une approche commune potentielle au niveau de la e-prescription et de la e-facturation. Ces échanges continueront en 2015.

A la demande des médecins libéraux, l'agence a fait évoluer le logiciel Gecamed afin d'intégrer les spécificités propre à certains spécialistes en matière de facturation.

En outre, divers acteurs du secteur socio-médical ont sollicité l'expertise et l'expérience de l'équipe de l'Agence eSanté pour les assister avec l'écriture d'un cahier des charges. Ainsi la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois a demandé l'avis et l'input de notre équipe d'interopérabilité pour les spécifications techniques du cahier des charges de l'archive nationale de l'imagerie. Il en était de même pour l'écriture du cahier des charges d'un outil de prise en charge de personnes atteintes de troubles psychiques, tâche pour laquelle le Ministère de la Santé a sollicité notre aide.

7. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE FORMATION

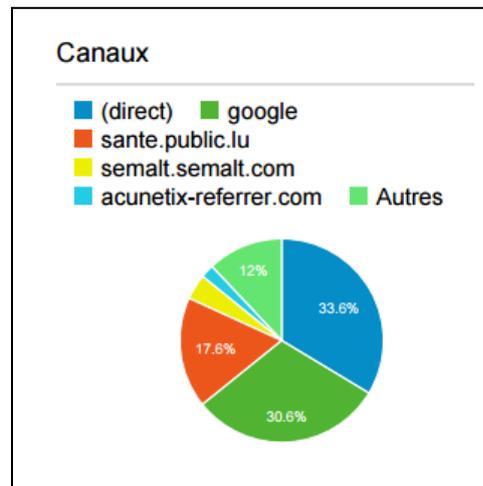
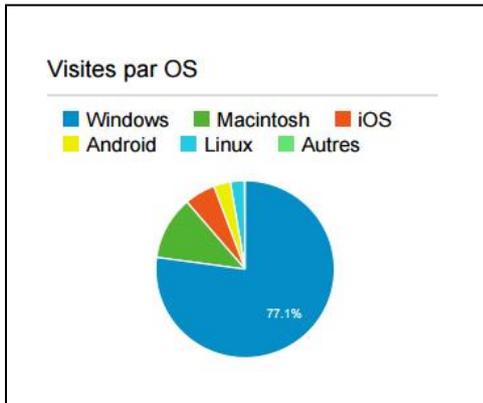
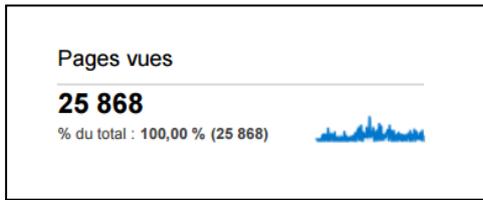
En continuation des premières actions de communication ciblées aux professionnels de santé initiées fin 2013, l'Agence eSanté a intensifié sa campagne d'information et de formation dès début 2014. Ainsi elle a organisé en janvier et février un troisième cycle de sessions d'information de démonstration de la plateforme adressées aux professionnels de santé, dans trois régions du pays (nord, centre, sud), ainsi qu'une séance dédiée aux pharmaciens. Elle a donné toute une série de séances de démonstration de la plateforme et de ses outils, notamment à la demande de plusieurs administrations et établissements du secteur de la santé : Centre commun de la sécurité sociale, Caisse Nationale de Santé, la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois, le laboratoire KetterThill, le Collège Médical, la Direction de la Santé, le Ministère de la Famille, le Ministère d'Etat dans le cadre du projet *Digital Lëtzebuerg*.

Elle a continué ses séances de formation de l'outil *IdéoMed*, ainsi que la concertation avec ses partenaires au sein de groupes de travail ou encore, de la commission consultative « Aspects éthiques et déontologiques en relation avec la protection et l'accessibilité des données ». Cette dernière a, en conclusion des diverses réunions tenues en 2014, émis son premier avis résumant les prises de position sur les différents aspects éthiques liés à la maîtrise du patient de son DSP et la gestion des accès des professionnels de santé au DSP.

Grâce à sa présence et participation aux conférences Luxembourg Healthcare Summit, la conférence inter-gouvernementale VISIT (Verwaltung Integrierte Sichere Informations Technologie) à Vienne, Medetel, ainsi que les assemblées générales de la Fédération COPAS et l'AMMD elle a pu améliorer sa visibilité sur la scène nationale et internationale.

Afin d'atteindre un public plus large l'Agence a également entamé la mise en place du portail eSanté en allemand.

8. Statistiques de fréquentation du portail www.esante.lu (Juin 2014 à maintenant)

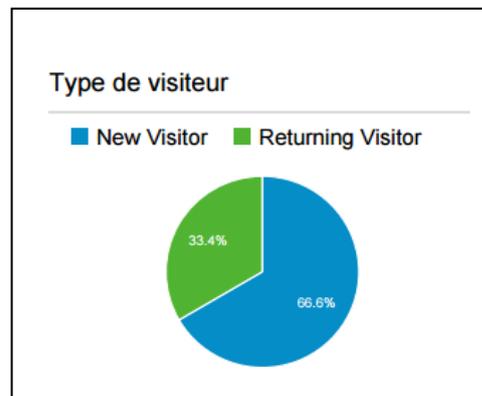


Visites par pays

Pays	Sessions
Luxembourg	3 807
France	970
Belgium	233
Brazil	209
United States	136

Visites par langue

Langue	Sessions
fr	1 852
en-us	1 679
fr-fr	672
fr-lu	369
de	299





Agence eSanté G.I.E / 125, route d'Esch, L-1471 Luxembourg / B.P. 2510, L-1025 Luxembourg
Siège Social : Villa Louvigny – allée Marconi / L-2120 Luxembourg / RCS Lux N° C-69
www.esante.lu